

Langue, territoire et État-nation dans le cas du Pays basque

Joseba Arregi

Joseba Arregi Aranburu a été le premier secrétaire général de la politique linguistique du gouvernement autonome basque entre 1983 et 1984 après avoir été aussi, l'année précédente, le premier responsable du Conseil assesseur de l'*euskara*, créé pour élaborer la politique linguistique du premier gouvernement autonome, nationaliste basque (élu en mars 1980). Joseba Arregi a été par la suite conseiller à la culture et porte-parole du gouvernement autonome (entre 1984 et 1985, puis entre 1987 et 1995). À ce poste, il avait en charge l'organisme pour l'enseignement du basque aux adultes (HABE) et la promotion des activités culturelles en basque.

Il connaît bien la Suisse et l'Allemagne pour avoir suivi des études de théologie à l'université de Fribourg et à l'université de Munster. Il est docteur en théologie de l'université de Munster et docteur en sociologie de l'université de Saint-Sébastien.

Il a été député du Parti nationaliste basque (PNV) au parlement autonome de 1986 à 1998. Il a renoncé à se présenter en 2001 parce qu'il était en désaccord avec la politique que le PNV mène à l'égard de l'ETA. Joseba Arregi est l'auteur de divers ouvrages de réflexion sur la situation du Pays basque, et notamment d'un livre remarquable intitulé *La nación vasca posible* (Crítica, 2000), dans lequel il réfléchit sur les fondements de la violence nationaliste et les voies qui s'offrent à la société et à la nation basques pour sortir de l'impasse dans laquelle les a menées le terrorisme. Ce militant nationaliste basque doit désormais être protégé de l'ETA par des gardes du corps.

Les droits linguistiques, qu'on les considère comme des droits individuels ou comme des droits collectifs, créent des obligations pour les administrations et les pouvoirs publics qui doivent les appliquer. Il faut donc savoir si ces droits linguistiques peuvent être circonscrits à un espace déterminé, ou s'ils « voyagent » avec le sujet de ces droits. Ce problème était résolu dans ce que l'historien allemand Hagen Schulze¹ appelle le « mythe paradigmatique de l'État national intégral »,

1. Hagen SCHULZE, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, Seuil, Paris, 1996.

qui établissait une relation de nécessité entre une langue, une culture, une nation et un État, c'est-à-dire qui homogénéisait du point de vue linguistique, culturel, juridique et institutionnel un territoire déterminé. Je pense qu'on ne peut pas résoudre la question des droits linguistiques dans le cadre de ce paradigme. À mon sens, ce problème doit être abordé en remettant en cause le mythe-paradigme de l'État-nation intégral qui, d'après Schulze, résulte de la fusion du concept français d'État-nation, entendu comme association volontaire de citoyens souverains, avec l'idée romantique allemande de l'esprit collectif qui préexisterait à l'individu et serait un élément constitutif de sa personnalité. L'exemple basque illustrera cette proposition.

La situation linguistique du Pays basque

Je distinguerai quatre niveaux pour analyser la réalité linguistique du Pays basque.

Le niveau de la réalité linguistique

Le Pays basque est une société officiellement bilingue, mais il existe un problème interne à la langue basque. Son unification et sa standardisation sont récentes. Elles datent de 1968. Ce fut un processus absolument nécessaire, car l'*euskara* était divisé en dialectes distincts et la compréhension mutuelle des locuteurs de ces dialectes n'était pas toujours facile, parfois même presque impossible. L'unification et la standardisation – rappelons que 1968 est une année d'euphories révolutionnaires dans toute l'Europe – ne se sont pas limitées cependant à la langue écrite. Nombreux étaient ceux qui voulaient les étendre à la langue orale, ce qui a provoqué un sentiment d'insécurité linguistique chez les bascophones traditionnels, ceux dont la langue maternelle et quotidienne était le basque. Dans une société monolingue, où la langue que l'on veut standardiser est dominante, le fait que ce processus concerne aussi la langue parlée ne pose pas forcément de problèmes. Mais la langue basque est minoritaire en Euskadi, et ce processus aurait dû, d'une part, chercher à motiver ceux qui connaissaient déjà la langue pour qu'ils se remettent à l'utiliser et, d'autre part, en faciliter l'apprentissage et l'usage pour ceux qui y accédaient à travers l'école. Bien souvent, cependant, on a opposé ces deux versants du processus plutôt que de les faire converger : la standardisation a provoqué une insécurité chez les locuteurs traditionnels et les a fait se rétracter de son usage, ce qui remettait en question les fondements mêmes de la politique linguistique : contribuer à la généralisation de l'emploi de la langue que l'on veut promouvoir.

Dès 1982, le gouvernement basque, à travers le Conseil assesseur de l'*euskara*, avait établi des critères clairs sur la relation qu'il fallait établir entre la nouvelle

norme de l'*euskara* unifié (on dit *euskara batua*) et les dialectes, entre ceux qu'on appelle les « vieux » bascophones (*euskaldunzaharrak*) et les nouveaux bascophones, entre une langue du savoir (*lengua culta*) et des langues parlées. Ces critères avaient été pensés à partir de théories linguistiques (par exemple la théorie des fonctions de Fishmann, et celles du linguiste basque Koldo Mitxelena). Ils portaient également sur les fonctions sociales et linguistiques prioritaires à développer, sur la stratégie linguistique à mettre en œuvre et le rythme d'application des mesures décidées². Ils ne furent cependant pas appliqués, parce que, entre autres, la politique linguistique était soumise à des débats politiques très intenses dans le monde nationaliste. L'opinion révolutionnaire radicale-nationaliste prônait qu'il fallait forcer l'unification et la standardisation maximale à tous les niveaux contre la survie des dialectes et de la langue parlée traditionnelle. Du coup, une bonne partie des nouvelles générations qui ont appris l'*euskara* comme deuxième langue à l'école parlent quelque chose qui semble artificiel aux oreilles des locuteurs traditionnels, ce qui va contre la diffusion de son usage quotidien.

Le niveau de la réalité sociale

Environ 30 % de la population de la communauté autonome basque (sans compter la Navarre ni le Pays basque français) connaissent et peuvent utiliser normalement le basque. La répartition par âge de ces 30 % s'est inversée durant ces vingt dernières années. Il y a vingt ans, la majeure partie des locuteurs avaient plus de cinquante ans, et leur proportion diminuait vers les groupes les plus jeunes. Aujourd'hui, c'est le contraire : ce sont les enfants et les jeunes qui connaissent et peuvent utiliser le basque. Mais il est aussi vrai que, comme l'affirme Bernardo Atxaga, un de nos meilleurs écrivains, si l'on cherche à savoir combien utilisent l'*euskara* au moins une heure par jour, ce pourcentage pourrait descendre jusqu'à 10 %. Cette différence, que l'on ne sait pas réduire, entre la connaissance et l'usage est la difficulté principale de toute politique linguistique. L'administration peut planifier des systèmes qui assurent la connaissance de l'*euskara* par une partie des générations futures, mais agir sur l'usage réel de la langue est beaucoup plus difficile, d'autant que cette planification présente des problèmes sérieux de légitimité démocratique.

Le niveau de la réalité légale

L'espagnol et le basque sont des langues officielles de la communauté autonome basque, bien que l'*euskara* ait pu être caractérisé comme la « langue

2. Tout cela figure dans Le livre vert de l'*euskara*, Gobierno Vasco, Consejo Asesor del Euskera, *Bases para una política del Euskera*, Vitoria, 1983.

propre » du pays. La loi de normalisation de l'usage de l'*euskara*, approuvée par le parlement basque en 1983, établit que les élèves qui terminent l'école obligatoire, à seize ans, doivent avoir la même compétence dans chacune des langues officielles, et que tout citoyen basque a le droit d'être reçu par les administrations publiques dans la langue qu'il choisit. Les progrès en ce sens ont été réellement importants. La réalité officielle et statistique de l'*euskara* est optimale, compte tenu, toujours, de la difficulté évoquée plus haut au sujet de la distance entre cette compétence linguistique et l'usage réel de l'idiome.

La loi ne peut pas résoudre un problème qui est à chaque fois plus politique : partant du caractère subjectif des droits linguistiques, si chaque citoyen basque a le droit de vivre vingt-quatre heures par jour dans tous les cadres de sa vie en basque comme en espagnol, la conséquence de cette vision aboutit à deux sociétés complètes. Ces droits font la somme de 200 %. Comment atteindre une société cohérente (*integrada* et *cohesionada*) si ceux qui ont le droit subjectif de recevoir tout l'enseignement en basque, y compris à l'université, veulent que cela soit intégralement appliqué, et si les hispanophones font de même ? J'ai lancé dans certains écrits l'idée que la question linguistique doit non seulement être posée en termes juridiques, mais doit aussi contenir l'obligation pour le citoyen d'une société bilingue de rendre possible cette cohésion sociale³. Il faut qu'il soit bilingue, même imparfaitement, qu'il évite le monolinguisme à chaque étape de sa formation.

Le niveau de la réalité politique

Je suis cependant convaincu que l'on peut trouver des solutions acceptables si l'on tire toutes les conséquences politiques du projet de société officiellement bilingue, malgré toutes les difficultés pratiques et techniques, et même juridiques, qui se posent lorsqu'il faut fixer des exigences linguistiques pour l'obtention de postes dans l'administration publique. Mais il faut pour cela admettre qu'une telle société est plurielle dans sa définition. En effet, le mythe de l'État national fonctionne, on l'a dit, sur la logique de l'homogénéité : à une langue doit correspondre une culture, à une culture une nation, à une nation un État ; l'identité individuelle, l'identification avec la nation et les droits du citoyen convergent, confluent et dépendent de l'État national. Si cette logique domine dans les esprits des personnes qui définissent leurs droits linguistiques, si cette logique domine dans l'esprit des acteurs politiques, ce que l'on poursuit réellement sous le mot

3. ...*posibilitat la convivència y la cohesión*. Aujourd'hui, au Pays basque, c'est la coexistence (*convivencia*) même des nationalistes et des non-nationalistes qui est devenue problématique.

« bilinguisme », c'est une situation de monolinguisme. C'est d'ailleurs ce qui sous-tend la loi, supposée scientifique, énoncée par les sociolinguistes, selon laquelle si dans un même espace existent deux langues, l'une majoritaire et l'autre minorisée, seul un processus de substitution de la langue majoritaire par la langue minorisée peut garantir la survie de cette dernière.

Au Pays basque, ce n'est pas la territorialité des droits linguistiques qui constitue la principale difficulté. Théoriquement, les mêmes droits linguistiques s'appliquent dans toute la communauté autonome, bien qu'il y ait débat pour savoir si la loi doit être la même dans chaque territoire historique, car il y a beaucoup plus de bascophones au Guipuzcoa, par exemple, qu'en Alava. Le problème se pose d'une autre manière : il s'agit de savoir comment élaborer, définir et appliquer une politique linguistique capable d'assurer, premièrement, que l'*euskara* existe dans le futur, deuxièmement, que la société basque soit réellement bilingue et non une juxtaposition de communautés monolingues et, troisièmement, pour ce faire, que chaque citoyen basque soit bilingue, même imparfaitement. Comment faire pour que ceux qui montrent le plus d'intérêt pour la survie de l'*euskara* ne l'associent pas avec l'exigence d'un État national propre, au nom, précisément, de l'existence d'une communauté bascophone ? Comment faire pour que ceux qui veulent que l'espagnol reste une langue commune dans la communauté autonome n'interprètent pas les efforts réalisés pour atteindre ce bilinguisme asymétrique comme un pas vers l'État national basque ?

Il ne faut pas oublier que, à côté de ceux qui défendent l'*euskara* pour des raisons linguistiques, culturelles et sociales, il y a ceux qui le font pour des raisons strictement politiques, nationalistes basques, parce qu'ils pensent que c'est l'existence d'une langue distincte de l'espagnol qui légitime l'exigence d'un État national propre. S'il était possible de penser la politique et son organisation territoriale en dépassant le mythe-paradigme de l'État national intégral, en se référant à la plurinationalité⁴, qui correspond plus à la réalité normale des États du monde, on avancerait beaucoup. On avancerait également beaucoup si l'on reconnaissait que la défense des droits et des libertés individuels, héritage de la Révolution française, a entraîné la négation d'identités, de langues et de cultures particulières, pas seulement au nom de la raison, mais au nom d'autres identités, langues et cultures elles aussi particulières, mais plus grandes.

La question de la relation entre langue et territoire, relation entre les droits linguistiques et leur délimitation territoriale, a donc à mon sens beaucoup à voir avec cette question non résolue de notre modernité. Sans renoncer aux conquêtes politiques de cette modernité, il faut les rendre compatibles avec la reconnaissance d'un espace public pour les identités particulières, les langues autres que celles sur lesquelles a été bâtie l'identité officielle des États-nations actuels. Ce n'est pas

4. Will KYMLICKA, *La Citoyenneté multiculturelle*, La Découverte, Paris, 2001.

HÉRODOTE

une tâche facile et il faut toujours souligner qu'elle doit être réalisée dans le respect des conquêtes de la modernité, si bien incarnées par les principes de la Révolution française, égalité de tous devant la loi comme principe constitutif de l'espace public, de l'espace de la politique. Il ne faut pas oublier que cette égalité a favorisé une langue et une identité concrète au détriment d'autres. Peut-être était-ce historiquement nécessaire. Sera-t-il possible de réparer le mal sans mettre en danger les conquêtes politiques ? C'est ce à quoi il faut s'atteler.